

# Le BAFA



## A savoir

Pour travailler dans un accueil de loisirs, auprès d'enfants et exercer la fonction d'animateur, il est fortement recommandé de passer le B.A.F.A : Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il reconnaît une aptitude à encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle des enfants et des adolescents en séjours de vacances, accueils de loisirs (anciennement CLSH) ou en classes transplantées.

**Age :** Il faut avoir 17 ans minimum au 1<sup>er</sup> jour de la formation

La Ville des Suresnes et ses partenaires, SIJ, Suresnes Animation, et Parélie organisent une formation générale de base pour les suresnois de 17 à 25 ans. Infos sur le site du [SIJ](#)

## Formation

La formation comprend trois étapes qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre. Elle doit s'effectuer sur 30 mois maximum. Une prorogation d'un an peut être accordée en cas de force majeure par le Directeur Départemental de la Jeunesse (maladie etc.)

### 1/ La formation générale :

Dispensée par des organismes habilités par le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, les candidats acquièrent une initiation aux techniques de l'animation (activités de plein air, jeux, expression) ; la plupart des sessions ont une dominante petite enfance - enfance - adolescence, et dispensent des connaissances générales liées au développement de l'enfant : stades psychomoteurs, pédagogie, chronobiologie...

D'une durée d'au moins **8 jours**, en internat ou en externat, cette session se déroule en continu ou en discontinu (en 4 parties au plus) sur une période n'excédant pas 3 mois.

### 2/ Le stage pratique

Il se déroule en séjours de vacances ou en accueils de loisirs agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Il est de 14 jours effectifs (sur 1 ou 2 séjours ou en discontinu en accueil de loisirs). L'animateur stagiaire peut être indemnisé, mais il n'y a pas d'obligation pour l'employeur. Il doit être effectué dans les 18 mois qui suivent la formation générale.

### 3/ Le stage d'approfondissement

Il existe deux sessions :

#### - Session d'approfondissement :

D'une durée de 6 jours, elle permet d'approfondir ses connaissances sur un public précis ou une activité (petite enfance).

#### - Session de qualification :

D'une durée de 8 jours, elle sanctionne une compétence technique dans une activité précise (scientifique, technique, sportive). Elle permet de postuler dans des séjours thématiques.

### L'inscription au BAFA :

Elle se fait sur le site [www.bafa-bafd.gouv.fr](http://www.bafa-bafd.gouv.fr). Vous pouvez effectuer les démarches administratives liées à votre cursus (inscription, demande de dérogation, prorogation...), suivre l'évolution de votre cursus, consulter et éditer les pièces contenues dans votre livret de formation, consulter l'ensemble des informations utiles à la réussite de votre formation.

Dans un second temps, inscrivez-vous à la session de formation générale auprès de l'organisme de formation habilité de votre choix.

### L'obtention du BAFA :

A la fin de la formation, le jury se réunit pour attribuer le brevet en fonction des mentions qui ont été données aux trois stages.

### Perspectives d'évolution :

A partir de 21 ans et titulaire du BAFA on peut passer le BAFD pour devenir directeur.

### Coût de la formation du BAFA :

- Formation générale : de 400€ à 500€
- Stage d'approfondissement de 300€ à 500€ selon le thème choisi.

### Aides Financières

- La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) participe au financement de la formation pour la session d'approfondissement ou de qualification. Contactez la CAF dont vous dépendez pour obtenir plus d'informations.
- Le Conseil Général des Hauts de Seine attribue une bourse de 153€ maximum qui sera déduite du troisième stage, à condition d'être domicilié dans les Hauts de Seine. Demandez l'imprimé de demande de bourse à l'organisme de formation.
- La DDCS peut accorder, sous conditions, une subvention de 200€ (pour la totalité de la formation)
- Enfin certains comités d'entreprise aident les salariés et les enfants du personnel.

### Près de chez vous

#### Direction Départementale de la Cohésion Sociale

167-177 avenue. Joliot Curie  
92013 Nanterre Cedex  
☎ 01 40 97 45 00

#### Caisse d'Allocations Familiales

24, avenue du Général de Gaulle  
92150 Suresnes  
☎ 0 820 25 92 10

#### La permanence d'action sociale (CAF)

47, bis rue des Mazurières  
92500 Rueil Malmaison  
☎ 01 55 47 13 40

### A Suresnes

**Suresnes Information Jeunesse.**  
[www.sij.asso.fr](http://www.sij.asso.fr)

#### 3 espaces d'accueil :

##### - BIJ

Passerelle des Arts  
Avenue du Général de Gaulle  
☎ 01.47.72.35.73

##### - PIJ Payret

13, rue M. Payret Dortail  
☎ 01.45.06.41.38

##### - PIJ Caron

27 ter, rue Albert Caron  
☎ 01.47.72.28.07

### Le web en parle

#### [www.cidj.com](http://www.cidj.com)

Centre d'information et de documentation jeunesse.

#### [www.bafa-bafd.gouv.fr](http://www.bafa-bafd.gouv.fr)

Site d'informations relatif aux diplômes de l'animation, Inscription en ligne pour le BAFA et le BAFD.

#### [www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr](http://www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr)

Site de la Jeunesse et de la vie associative.

#### [www.sij.asso.fr/Actions/BAFA.htm](http://www.sij.asso.fr/Actions/BAFA.htm)

La Ville de Suresnes et ses partenaires organisent une formation générale de base pour les suresnois de 17 à 25 ans.

### Fonds doc

#### Fiche Actuel CIDJ

« Préparer le BAFA » .N° 3.051

**Plaquettes des organismes et Guide des Diplômes de l'Animation** disponibles sur les **3 lieux SIJ.**

**Classeur de présentation des diplômes professionnels de l'animation.**

**Guide ONISEP** : Les métiers de l'animation